

Échéance	Sujets	Objectif et plan de travail	Syndicats locaux
<p>Janvier 2012 Début des travaux</p> <hr/> <p>Mars 2012 Nouvelle version du projet de l'entente de service</p> <hr/> <p>Avril 2012 Consultations</p> <hr/> <p>Juin 2012 Version finale</p>	Entente de services	<p>Objectif : Uniformiser les ententes de services</p> <p>Le MFA, tel que stipulé à l'article 92 de la loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, peut conclure une entente de subvention avec un prestataire de service de garde (RSG). <u>Il peut également déterminer la forme et le contenu ainsi que les mentions obligatoires ou toute autre clause que doit contenir l'entente de service de garde entre le parent et le prestataire de service de garde.</u></p> <p>Le MFA veut donc uniformiser les ententes de services afin de mieux répondre aux besoins des parents et des RSG.</p> <p>Plan de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Prendre connaissance du projet d'entente de services présenté par le MFA ➤ Commenter le projet d'entente de service en identifiant précisément les clauses de l'entente sujettes à discussion. ➤ Commenter la version corrigée de l'entente de services. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Analyser l'entente en exécutif et/ou en assemblée générale et/ou par courriel et nous retourner vos commentaires dans un document de travail que nous vous aurons soumis au préalable ➤ Consultation avril 2012
<p>Mars 2012 Commentaires CSN après consultation de ses membres</p> <hr/> <p>Avril 2012 Début des travaux du groupe de travail</p> <hr/> <p>Juin 2012 Rapport du groupe de travail</p>	Instruction no 8 sur l'octroi et la répartition des places	<p>Objectif : Optimiser les places subventionnées</p> <p>Le MFA a pour objectif d'uniformiser les pratiques des BC en matière de répartition des places subventionnées.</p> <p>Plan de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Prendre connaissance du projet d'instruction #8. ➤ Commenter le projet en identifiant précisément les éléments du document qui ne font pas consensus. ➤ Proposer, le cas échéant, des alternatives. ➤ Rédiger un document synthèse présentant les arguments sur les aspects qui n'ont pas fait consensus 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Analyser l'instruction #8 en exécutif et/ou en assemblée générale et/ou par courriel et nous retourner vos commentaires dans un document de travail que nous vous aurons soumis au préalable. ➤ Consultation : Février 2012 (Document synthèse disponible au syndicat)

Échéance	Sujets	Objectif et plan de travail	Syndicats locaux
<p>Mars 2012 Début des travaux</p> <hr/> <p>Automne 2012 À déterminer selon l'avancement des travaux</p>	L'entente de subvention	<p>Objectif : Permet l'admissibilité aux subventions</p> <p>Le MFA veut introduire dans cette entente de subvention telle que définie à l'article 92 de la LSGÉE des conditions à respecter, notamment l'entente de service devant être conclu entre le parent et la RSG, le respect de la directive sur les apprentissages religieux et autres documents permettant à la RSG d'offrir un service subventionné. Cela se fait déjà au niveau des garderies et des CPE.</p> <p>Plan de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Prendre connaissance d'une première version du projet d'entente de subvention. ➤ Commenter le projet en identifiant précisément les éléments du document qui ne font pas consensus. ➤ Proposer, le cas échéant, des alternatives. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Analyser l'entente de subvention en exécutif et/ou en assemblée générale et nous retourner vos commentaires dans un document de travail que nous vous aurons soumis au préalable. ➤ Consultation : À déterminer
<p>Décembre 2011 Début des travaux</p> <hr/> <p>Mars 2012 Échéance</p>	Directive sur l'apprentissage religieux	<p>Objectif : Exemption d'apprentissages religieux en milieu familial</p> <p>Le MFA a pour objectif d'encadrer les activités des services de garde éducatifs afin qu'elles soient exemptes d'activités d'apprentissages à caractère religieux.</p> <p>Cette nouvelle directive sera partie intégrante de la future entente de subvention.</p> <p>Plan de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une table de travail a été mise sur pied (3 représentantes de la CSN, des représentants des BC et du MFA) pour proposer des modalités d'application de la directive en milieu familial, en identifiant notamment : <ul style="list-style-type: none"> ✓ les problématiques liées au respect de la vie privée, ✓ les tolérances quant aux pratiques religieuses, ✓ les moyens pour soutenir les RSG ✓ les modes de contrôle de son application. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Analyser la directive déjà appliquée en garderie et CPE en exécutif et/ou en assemblée générale et/ou par courriel et nous retourner vos commentaires par courriel. ➤ Consultation: Décembre 2011 (Document synthèse à venir)

Échéance	Sujets	Objectif et plan de travail	Syndicats locaux
<p>Avril 2012 Dépôt des problématiques par la CSN</p> <hr/> <p>Juin 2012 Échéance</p>	<p>Le remplace- ment occasion- nel de la RSG</p>	<p>Objectif : Encadrer le remplacement occasionnel</p> <p>Vos représentantes FSSS-CSN veulent uniformiser l'application du remplacement occasionnel, souhaite mieux définir les motifs de remplacement (occasionnel versus urgence) et le contrôle par le BC du remplacement.</p> <p>Plan de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identifier les problématiques liées au remplacement occasionnel des RSG, notamment : <ul style="list-style-type: none"> ✓ La gestion du 20% ✓ Dossier de la remplaçante et exigences du RSGÉE. ➤ Commenter le projet de directive sur le remplacement occasionnel élaboré par le MFA. ➤ Proposer, le cas échéant, des alternatives. ➤ Rédiger un document synthèse présentant les éléments consensuels et non consensuels 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Analyse et commentaire sur la directive du MFA sur le remplacement en exécutif et/ou en assemblée générale et/ou par courriel et soumettre au comité toutes les difficultés au niveau du remplacement occasionnel. Un document de travail sera soumis au préalable pour soutenir la consultation ➤ Consultation : Février 2012 (Document synthèse à venir)
<p>Juin 2012 La CSN présente les problématiques liées au sujet</p> <hr/> <p>Automne 2012- Hiver 2012 Échéance des travaux</p>	<p>La protection de l'enfant dans le contexte de la table multisecto- rielle (signale- ment DPJ)</p>	<p>Objectif : Politique d'intervention en cas de signalement de la DPJ</p> <p>Les représentantes FSSS-CSN veulent connaître le rôle et mandat de chaque partie suite à un signalement à la DPJ. De plus, l'on propose que tous les BC appliquent de façon uniforme leurs interventions.</p> <p>Plan de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation des problématiques liées aux signalements DPJ en milieu familial, et spécialement sur les délais de traitement. ➤ Rôle des différents acteurs (associations de RSG, BC, MFA, police, l'enfant) lors d'un signalement. ➤ Documenter les problématiques par une description sommaire. ➤ Élaborer un outil d'information pour les RSG (type dépliant) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les syndicats recevront une lettre explicative de la procédure de consultation auprès de leurs membres concernant un signalement de la DPJ compte tenu du caractère hautement confidentiel du sujet. ➤ Consultation : avril-mai 2012

Échéance	Sujets	Objectif et plan de travail	Syndicats locaux
<p>Avril-Mai 2012 Présentation des grandes lignes liées aux plaintes-principes de base et résumé des outils existants (MFA)</p> <hr/> <p>Échéance À déterminer selon les travaux</p>	<p>Le traitement des plaintes</p>	<p>Objectif : Politique d'intervention en cas de traitements des plaintes Les représentantes de la FSSS-CSN ont pour objectif d'établir une façon uniforme et harmonieuse de traiter les plaintes de façon équitable pour la RSG et le parent.</p> <p>Plan de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation des problématiques liées au traitement des plaintes en milieu familial. <ul style="list-style-type: none"> ✓ Rôle des différents acteurs ➤ Cueillette des politiques de plaintes des BC ➤ Rédiger un document synthèse des constats. ➤ Proposer, le cas échéant, des alternatives 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Consultation en exécutif et/ou en assemblée générale et/ou par courriel des problématiques vécues par les RSG lors de plaintes. Un document de travail sera soumis au préalable pour soutenir la consultation. ➤ Consultation avril 2012
<p>Septembre-Octobre 2012 Début des travaux</p> <hr/> <p>Fin mars 2013 Échéance des travaux</p>	<p>La suspension volontaire de la reconnaissance de la RSG (article 79 du RSGÉE)</p>	<p>Objectif : Élargir les motifs et le temps de la suspension Les représentantes de la FSSS-CSN ont pour objectif d'élargir les motifs pouvant entraîner une demande de suspension. De plus, on demande également de permettre 2 ans au lieu de 1 an tel que le stipule le RSGÉE pour s'harmoniser avec les assurances maladie SSQ.</p> <p>Plan de travail : Rédiger un document synthèses qui contiendrait, notamment, les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Description du sujet et des différents éléments qui y sont liés. ➤ Présentation des points de vue des différents membres du comité. ➤ Impacts en général. ➤ Possibles solutions envisageables et description des différents scénarios. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Consultation en exécutif et/ou en assemblée générale et/ou par courriel des contraintes liées à l'article 79, soit la durée de suspension, les motifs de suspension, etc. Un document de travail sera soumis au préalable pour soutenir la consultation ➤ Consultation : automne 2012
<p>Septembre-Octobre 2012 Début des travaux</p> <hr/> <p>Fin mars 2013 Échéance des travaux</p>	<p>Conditions de maintien du service des RSG</p>	<p>Objectif : Permettre aux RSG de maintenir le service de garde avec une assistante Vos représentantes FSSS-CSN veulent que le MFA permette à la RSG de pouvoir être assisté en cas de maladie, grossesse (retrait préventif et congé parental), accident, ou autres motifs sérieux et maintenir le service de garde ouvert. La RSG doit être présente pendant les heures d'ouvertures sans que cela ne soit du remplacement occasionnel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Consultation en exécutif et/ou en assemblée générale et/ou par courriel des contraintes liées aux conditions de la reconnaissance et du maintien du service de garde.

		<p>Plan de travail : Rédiger un document synthèses qui contiendrait, notamment, les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Description du sujet et des différents éléments qui y sont liés. ➤ Présentation des points de vue des différents membres du comité. ➤ Impacts en général. ➤ Possibles solutions envisageables et description des différents scénarios. 	<p>Un document de travail sera soumis au préalable pour soutenir la consultation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Consultation : automne 2012
--	--	--	--